

HOLDING OCALOU
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 370 AVENUE DE L'INDUSTRIE - ZONE ARTISANALE DE LEYGAT
43190 TENCE
952 424 307 RCS LE PUY EN VELAY

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

La soussignée

Madame Catherine CROC, demeurant Chalayon 43190 TENCE,

Agissant en qualité d'associé unique et de gérante de la société à responsabilité limitée HOLDING OCALOU,

Après avoir exposé ce qui suit :

La société HOLDING OCALOU envisage de procéder à une augmentation de son capital social par voie d'apport des biens ci-après désignés :

- La pleine propriété de 99.95 % des actions entièrement libérées, savoir DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (2 168 450) actions, de la **société 3C**, SASU au capital de 2 169 450 €, dont le siège social est situé à TENCE (43), 370 Avenue de l'Industrie – ZA de Leygat, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 952 932 002, au profit de la Société HOLDING OCALOU,

Cet apport serait effectué par Madame Catherine RANCON, Chalayon, 43190 TENCE,

Désigne, en vue de réaliser ledit apport en nature à la société susvisée :

Monsieur Yves BEGON
Domicilié au 26 Avenue de Verdun, 42000 SAINT ETIENNE

En qualité de commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue par l'article L. 822-1 du Code de commerce, comme commissaire aux apports,

à l'effet d'établir, conformément à l'article L. 225-147, alinéa 1er du Code de commerce et sous sa responsabilité, un rapport sur la valeur dudit apport en nature qui sera mis à la disposition de l'associé unique dans les conditions prévues par l'article R. 225-136 du Code de commerce.

Fait à TENCE (43)
Le 10 octobre 2023

Catherine RANCON



